

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

---

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 104 Rect.

présenté par  
M. Ciotti, rapporteur  
au nom de la commission des lois  
saisie pour avis

-----  
**ARTICLE 27**

Après la référence :

« 30-2 »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 8 de cet article :

« du code de l'industrie cinématographique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.